

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2020 A 20H00

**LIEU** : Salle du conseil de Saint Georges en Couzan

**PRESENTS** : Mr David Buisson (maire), Mme Audrey Bessay (1<sup>er</sup> adjoint), Mr Patrick Charles (conseiller municipal), Mr Guillaume Chavaren (2<sup>ème</sup> adjoint), , Mr Pierre Henri Decombe (conseiller municipal), Mme Lucie Deschamps (3<sup>ème</sup> Adjoint), Mr André Derory (conseiller délégué), Mr Serge Marcoux (conseiller municipal), Mme Françoise Deygat (conseillère municipale), Mr Stéphane Guerreau (conseiller municipal), Mme Monique Rondel (conseillère municipale).

**EXCUSE(S)** :

**ABSENT(S)** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monique Rondel

Le compte rendu de la précédente réunion est lu par Monsieur le Maire. Ce dernier est validé à l'unanimité.

### 1) TERRAIN DE JEUX : CHOIX DES ENTREPRISES

Le conseil municipal s'est positionné sur les entreprises présentées par la commission d'appel d'offres. Pour chaque lot une entreprise a été choisie à l'unanimité sauf pour le lot n°4 (métallurgie), en attendant d'autres devis d'artisans.

Ci-dessous, la synthèse de l'appel d'offres :

SOCIETE / DIRIGEANT	VILLE	PROPOSITION
<b>Lot 1 : TERRASSEMENT - RESEAUX : Estimation architecte 9 950 € HT</b>		
PRAT TP	MONTRBRISON	4 972,80 € HT
<b>Lot 2 : GROS ŒUVRE - MACONNERIE : Estimation architecte 15 250 € HT</b>		
ARCHIMBAUD CONSTRUCTION SAS	BOEN	10 799,93 € HT
<b>Lot 3 : CHARPENTE - COUVERTURE : Estimation architecte 5 650 € HT</b>		
DELAUNAY TOITURES	SAINT SIXTE	7 132 € HT
<b>Lot 5 : MENUISERIE EXTERIEURE : Estimation architecte 12 300 € HT (Avec menuiserie intérieure)</b>		
MENUISERIE COUZANNAISE : VIALON	SAIL SOUS COUZAN	11 270 € HT
<b>Lot 6 : MENUISERIE INTERIEURE : Estimation architecte 12 300 € HT (Avec menuiserie extérieure)</b>		
MENUISERIE COUZANNAISE : VIALON	SAIL SOUS COUZAN	1 030 € HT
<b>Lot 7 : PLATRERIE - PEINTURE : Estimation architecte 4 900 € HT</b>		
VIRICEL Patrick	ST GEORGES EN COUZAN	9 693,72 € HT
<b>Lot 8 : PLOMBERIE - SANITAIRE : Estimation architecte 6 150 € HT</b>		
DERORY ELECTRICITE FROID	ST GEORGES EN COUZAN	4 643 € HT
<b>Lot 9 : ELECTRICITE : Estimation architecte 3 400 € HT</b>		
CARTON Nicolas	ST GEORGES EN COUZAN	6 283,45 € HT
<b>Lot 10 : CARRELAGE - FAIENCE : Estimation architecte 5 550 € HT</b>		
ARCHIMBAUD CONSTRUCTION SAS	BOEN	3 199,40 € HT

## 2) CHOIX DE L'ARCHITECTE, TRAVAUX CHAPELLE.

Dans l'attente d'une réponse à notre demande de subvention, le choix de l'architecte est remis à plus tard.

## 3) VENTE PARCELLE POUR INSTALLATION SPANC A VIAL.

Un habitant souhaite acheter une parcelle de terrain pour l'assainissement de sa maison. Le conseil est d'accord pour vendre 150 mètres carré de terrain. Les propriétaires prennent en charge le géomètre, et la commune  
Souhaite vendre qu'une seule partie pour ne pas bloquer l'accès aux deux autres propriétaires.

## 4) ACHAT DE CONCASSE 0.40.

La commune propose d'acheter du concassé 0.40 à 6 euros la tonne. Vote favorable à l'unanimité : achat de 800 tonnes pour un total de 4800 euros.

## 5) PORTILLON APPARTEMENT MICRO-CRECHE.

Le conseil municipal avait été sollicité par les locataires de l'appartement au-dessus de la micro crèche pour le changement du portillon (escalier/terrasse). Un premier devis de 150€ semblait convenir aux membres du conseil municipal. Cependant le portillon proposé n'était pas exactement ce qui était attendu par le locataire. Un nouveau devis a été proposé (XXX). Le conseil municipal refuse cet investissement à l'unanimité et souhaite maintenir sa position quant au devis initial.

## 6) BUDGET LOTISSEMENT.

A la demande de la trésorerie, le conseil municipal doit revoir le budget annexe du lotissement dans l'objectif d'acquérir de nouvelles parcelles (point 12 du présent Compte rendu). Le conseil municipal est en attente des directives précises de la trésorerie.

## 7) DEVIS ASTREE SOLS REZ DE CHAUSSEE MAIRIE.

Le sol du REZ de Chaussée du bâtiment de la mairie nécessite une rénovation. Une demande de subvention a été réalisée auprès du département. Le conseil municipal dispose d'un devis de 1179,45€.

## 8) DEVIS STINEO ENTREE DU BOURG.

Pour la sécurité de tous, le conseil avec une aide du Département, a prévu d'installer des bandes rugueuses sur les quatre entrées du village. Pour un devis chiffré à 1900 euros HT.



#### **9) EXTENSION RESEAU GASSER.**

La commune prend en charge les travaux du SIEL (5 166 euros), La totalité sera ensuite facturée à Monsieur GASSER pour le réseau électrique.

#### **10) JOURNEE ELAGAGE GIRO BROYEUR.**

L'employé communal coupe le bord des routes à la machine. Pour l'élagage le conseil n'est pas d'accord avec le devis suivant : 800 euros les 8 heures de travail. Le conseiller Pierre-Henri Decombe se renseigne avec un autre entrepreneur.

#### **11) DEVIS GPE REMPLACEMENT DU SOL DE LA MICRO-CRECHE.**

Un premier devis (pour recouvrir qu'une partie du sol autour des jeux extérieurs de la micro crèche) de 6740 euros HT est présenté au conseil. Celui-ci trouve la proposition un peu élevée et souhaite demander d'autres devis.

#### **12) ACHAT DE PARCELLE POUR AGRANDISSEMENT DU LOTISSEMENT.**

En préambule, Messieurs Charles et Chavaren n'ont pas pris part au débat.

Comme évoqué au point 6, le conseil municipal mène une réflexion pour l'agrandissement du lotissement. Après rencontre des propriétaires éventuellement concernés, le projet s'orienterait davantage vers un agrandissement direction le Faté. Monsieur Philippe Chavaren propriétaire des 3 parcelles serait prêt à vendre son bien. Le conseil municipal est d'accord pour que le projet avance dans ce sens pour l'année 2021 (la constructibilité du terrain reste à vérifier).

#### **13) CONVENTION TIG.**

Nous avons sur la commune deux éducateurs à la tête d'une organisation qui prend en charge des jeunes en difficultés: L'un d'entre eux doit exécuter des travaux d'intérêt généraux (TIG).

Monsieur le Maire en accord avec le conseil va proposer à ce jeune de nous aider pour la distribution des colis de Noël à nos Aînés : date du 12 décembre 2020.

#### **14) AMANDES DE POLICE.**

Afin d'améliorer la sécurité des voies de circulation, le conseil municipal souhaite demander une subvention accordée dans le cadre de l'amende de police.

#### **15) DEVIS DESAUTEL EXTINCTEUR.**

Le conseil a voté à l'unanimité le changement de 9 extincteurs pour la somme de : 622,91 euros.



## **16) PROJET EOLIEN.**

La société VALECO, notamment, relance le Maire pour installer des éoliennes sur Morière. Monsieur le Maire ainsi que les élus, ne prennent pas de décision immédiates. En effet une réunion publique sera organisée. De plus Monsieur le Maire demande à ses conseillers de distribuer une lettre d'informations aux habitants de la commune.

## **17) QUESTIONS DIVERSES :**

### **4.1. INSTALLATION D'UN « STOP » AU LOTISSEMENT.**

Pour sécuriser le chemin qui descend du lotissement à l'Olme : il sera installé un panneau stop et un marquage au sol pour la somme de 285 euros.

### **4.2. AIDE AU COMMERCE.**

Le multi service du village sollicite une aide de la mairie pour permettre d'affronter la situation complexe due à la pandémie. Le conseil est favorable à cet aide.

### **4.3. REPAS DU CCAS.**

Le conseil municipal décide que le repas annuel du CCAS n'aura pas lieu. En contrepartie des paniers garnis seront distribués aux personnes de plus de 70 ans résidant sur la commune (cf point 13)

### **4.4. MISE EN PLACE D'UN POULAILLER.**

Le conseil municipal étudie l'éventualité de mettre en place un poulailler dans le village pour inciter la population à trier ses déchets verts.

### **4.5. PROTOCOLE SANITAIRE SCOLAIRE.**

Le nouveau protocole sanitaire scolaire impose que la cantine, s'organise en 2 services à la salle méchin. Le conseil municipal est contre le déplacement de la cantine à la salle des fêtes (risque liés à la circulation et à la météo hivernale).

### **4.6. ILLUMINATION.**

Illuminations : le SIEL propose un devis pour installer 9 prises sur la commune: 914,04 euros HT.

### **4.7. LOCATION SALLE POUR ETUDE NOTARIALE.**

En Janvier 2021 Maître Marcoux devrait venir une fois par mois sur la commune, pour 50 euros de location.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**